

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2019 RESULTATS DES VOTES

L'an deux mille dix-neuf et le cinq septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22, Rue de l'hôtel de ville- La Tour du Pin sur la convocation et sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Présidente.

Date de la convocation : 30 août 2019

Présents (40) : Jean ANDRE, Jean-Luc ANNEQUIN, André BEJUIT, Patrick BELMONT, Richard BRELET, Christophe BROCHARD, Frédéric CAPPE, Jean-Claude CARRE, Daniel CEZARD, Monique CHABERT, Thierry CLEYET-MAREL (avant son départ à 20h15), Raymond COQUET, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Vincent DURAND, Christophe DUVERNE, Didier FREMY, Jean-Charles GALLET, Max GAUTHIER, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Gilbert GUINET, Gilbert JOYE, Frédéric LELONG, Emmanuel LIMOUZIN (à son arrivée à 19h06), Roger MARCEL, Joëlle MARTIN, Laurent MICHEL, Noëlle MOREL, Eric PHILIPPE, Jean-François PILAUD-TIRARD, Daniel RABATEL, Rémy RABATEL, Fabien RAJON (à son arrivée à 19h29), Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Joël RONDET, Pierre ROUSSET, Michel SERRANO, Thérèse TISSERAND, Christian VIEUX-MELCHIOR (à son arrivée à 19h08), Daniel VITTE, Gérard VITTE.

Excusés/absents (15) :

Thierry CLEYET-MAREL (à son départ à 20h15), Frédéric BARBIER, François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET, Nour-Eddine DEGHIA, Emmanuel EGLAINE, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO, Delphine GIRERD, Emmanuel LIMOUZIN (avant son arrivée à 19h06), Jean-Pierre LOVET, Gérard MATHAN, Fabien RAJON (avant son arrivée à 19h29), Yvonne RATEAU (à partir de 20h15, lors du départ de Thierry CLEYET-MAREL), Alain RICHIT, Monique SOULIER, Christian VIEUX-MELCHIOR (avant son arrivée à 19h08),

Marie-Christine FRACHON est remplacée par Joël RONDET, Solange MASCLAU est remplacée par Frédéric CAPPE, Véronique SEYCHELLES est remplacée par Jean-Claude CARRE, Julien VENTURA est remplacé par Gilbert GUINET.

Pouvoirs (7) :

Hélène BERTHET-BIZOT donne pouvoir à Gilbert JOYE, Michel GALLICE donne pouvoir à Michel SERRANO, Marie-Agnès GONIN donne pouvoir à Claire DURAND, Sébastien GUEUGNOT donne pouvoir à Joëlle MARTIN, Jean-Paul PAGET donne pouvoir à Richard BRELET, Yvonne RATEAU donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL (avant son départ à 20h15), Marie-Agnès TOURNON donne pouvoir à Daniel RABATEL.

A l'ordre du jour :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

PROCES VERBAUX

Procès-verbal du Conseil communautaire du jeudi 7 mars 2019

- Adopté à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil communautaire du jeudi 28 mars 2019

- Adopté à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil communautaire du jeudi 25 avril 2019

- Adopté à l'unanimité

1. DIRECTION GENERALE

Communication

1.1 (918-2019-215) Convention de partenariat « LIBERTÉ » entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, l'Etat, le GICOB, les entreprises Ferrari, Porcher et Playgonnes - Adopté à la majorité absolue **(46 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit d'autoriser la signature de la convention de partenariat « LIBERTE ».

2. RESSOURCES

Administration générale

2.1 (919-2019-216) Modification de la représentation de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au sein d'Isactys - Adopté à la majorité absolue **(47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines, de l'administration générale, des relations aux communes et de la communication

Il s'agit de modifier les représentants désignés par la Collectivité au sein de cet organisme.

2.2 (920-2019-217) Mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie - Adopté à la majorité absolue **(47 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines, de l'administration générale, des relations aux communes et de la communication

Il s'agit d'approuver la modification de l'intérêt communautaire en intégrant les parkings des gares de Cessieu et Fitialieu (Les Abrets-en-Dauphiné).

Ressources Humaines

2.3 (921-2019-218) Modification du tableau des emplois (postes permanents) - Adopté à la majorité absolue **(46 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines, de l'administration générale, des relations aux communes et de la communication

Il s'agit d'approuver la modification du tableau des emplois au sein de la Collectivité.

Arrivées d'Emmanuel LIMOUZIN à 19H06 et de Christian VIEUX MELCHIOR à 19H08.
Le quorum est modifié.

Patrimoine communautaire

2.4 (922-2019-219) Réhabilitation d'une partie des locaux de la Zone d'Activité Bianchini Ferrier (suite incendie) - Approbation de l'Avant-Projet Définitif et demande de Déclaration Préalable - Adopté à la majorité absolue **(49 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire

Il s'agit de valider la phase d'Avant-Projet Définitif pour un montant de 240 500 euros HT et de fixer, la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre à 26 455 euros HT correspondant au taux de 11 % du coût total des travaux et d'autoriser la signature de la demande de Déclaration Préalable qui sera prochainement déposée pour instruction.

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Développement économique

3.1 (923-2019-220) Octroi d'une subvention à l'association Osez pour l'année 2019 - Adopté à la majorité absolue **(47 pour, 0 opposition, 2 abstentions)**

Didier FREMY ne participe pas au vote en raison de son statut de Président d'Osez.

Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire (après approbation de la modification du nom du rapporteur par le Conseil communautaire)

Il s'agit de donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention à l'association d'insertion OSEZ pour un montant de 18 982 €.

3.2 (924-2019-221) Désaffectation et déclassement du domaine public du ténement de la zone d'activité des Vallons à Rochetoirin (une partie du lot cadastré B818) et cession du ténement à l'entreprise Men Services - Adopté à la majorité absolue **(49 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire

Il s'agit de constater la désaffectation du bien et d'accepter le déclassement du domaine public de la Communauté de communes de la partie clos de la parcelle B818, d'une surface d'environ 2 200m².

Arrivée de Fabien RAJON à 19H29.
Le quorum est modifié.

Aménagement du territoire, mobilités, zones d'activité

3.3 (925-2019-222) Avenant n°1 à la Convention Opérationnelle entre la commune de Saint Clair de la Tour, l'EPORA et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour la Friche de La Corderie - Adopté à la majorité absolue **(45 pour, 1 opposition, 4 abstentions)**

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité

Il s'agit d'approuver le contenu de l'avenant n°1 à la Convention Opérationnelle portant sur la Friche de La Corderie, entre La Commune de Saint Clair de La Tour, l'EPORA et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

3.4 (926-2019-223) Cession du tènement de l'ancienne Friche de La Corderie à MDB Texinov - Adopté à la majorité absolue **(50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité

Il s'agit d'autoriser l'EPORA à vendre, à terme, la totalité de l'emprise foncière de la friche de la Corderie (environ 22 995 m²) à la société MDB Texinov et de valider la vente, dans un premier temps de la totalité de la partie Est du tènement de la Friche de La Corderie ainsi qu'une partie du tènement Ouest, d'une superficie globale d'environ 12 811 m² et l'engagement de vendre d'ici au 31 décembre 2021 le reste de la partie Ouest du tènement de la Friche de La Corderie de 10 184 m² environ.

3.5 (927-2019-224) Echange de parcelles entre la SCI Business Center des Ponts et la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné sur la zone de Clermont à Pont de Beauvoisin - Adopté à la majorité absolue **(50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité

Il s'agit de valider l'échange d'une emprise de 100m² sur la parcelle cadastrée 608 appartenant à la Communauté de communes avec une emprise de 300 m² située sur la parcelle cadastrée 362 de la section B1 appartenant à la société Business Center.

4. VIE LOCALE

Petite enfance, enfance, jeunesse, services au public

4.1 (928-2019-225) Enfance : réajustement de la subvention 2019 pour les Centres de loisirs associatifs – AFR de Virieu et AFR de La Bâtie/Favergeres - Adopté à la majorité absolue **(50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des services au public

Le compte de résultat 2018 de l'AFR de Virieu et La Bâtie-Favergeres ne tient pas compte des charges supplétives. Cette dépense entre dans le calcul de la subvention 2019, il est donc nécessaire de réviser le montant.

Départ de Thierry CLEYET-MAREL à 20H15 avec le pouvoir d'Yvonne RATEAU.

Le quorum est modifié.

4.2 (929-2019-226) Enfance : centres de loisirs intercommunaux - détermination d'une réduction forfaitaire "repas PAI" pour les formules d'inscription incluant le repas - Adopté à la majorité absolue **(48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des services au public

Il s'agit d'approuver une réduction forfaitaire « repas PAI », à 3€ pour les familles fournissant le repas, sous conditions et dans le cadre des formules d'inscriptions des accueils de loisirs.

5. SERVICES TECHNIQUES

Développement durable opérationnel – Environnement

5.1 (930-2019-227) Convention de partenariat pour la gestion de l'Espace Naturel Sensible du Pont du Gua – SL 025 - Adopté à la majorité absolue **(48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Roger MARCEL, Vice-président en charge du développement durable, de l'environnement et de l'agriculture

Il s'agit de signer une convention avec l'association LE PIC VERT, à l'origine de la labellisation de l'ENS et précédente gestionnaire du site.

Certaines actions du plan de gestion seront ainsi réalisées par l'association. Un accord préalable entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et le comité de site sera néanmoins nécessaire chaque année pour valider les actions à entreprendre.

Urbanisme

5.2 (931-2019-228) Déclaration du projet du Parking Doutan sur la Commune des Abrets en Dauphiné et approbation de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Adopté à la majorité absolue **(48 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire

Il s'agit d'approuver la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec le parking Doutan.

QUESTIONS DIVERSES